
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procurations : Madame GRONCHI Karine à Monsieur PLAUCHE Régis, Madame JULIEN Valérie à Monsieur Patrick SCOTTI

Convocation et affichage : 02/12/2022

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2022 et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2022.

1. CLASSE DE NEIGE DE L'ECOLE DE BEVONS : PARTICIPATION AU FINANCEMENT POUR LES ELEVES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école de Bevons souhaite emmener les enfants du CM2 en Classe de Neige à Ancelle (Hautes-Alpes), afin de proposer un cycle EPS complet autour de la « glisse », de faire vivre une expérience de vie collective, de construire un questionnement sur le milieu montagnard et de s'approprier les outils techniques et informatiques.

Le cout du projet s'élève à 5416 € TTC, dont 1625 € TTC financés par les Communes au prorata du nombre d'élèves dans la classe de CM2, en l'occurrence 2 sur 13 pour Bevons, soit $2 \times 125 \text{ €} = 250 \text{ € TTC}$, et 1 sur 13 pour Entrepierres (hors RPI) qui ne participe pas au financement, soit 125 € TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la Commune de Bevons au financement de la Classe de Neige des 3 élèves pour un montant de 375 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. CLASSE DE NEIGE DE L'ECOLE DE BEVONS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL (TRANSPORT)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école de Bevons souhaite emmener les enfants du CM2 en Classe de Neige à Ancelle (Hautes-Alpes), afin de proposer un cycle EPS complet autour de la « glisse », de faire vivre une expérience de vie collective, de construire un questionnement sur le milieu montagnard et de s'approprier les outils techniques et informatiques.

Le cout du projet s'élève à 5416 € TTC, qui s'établit comme suit :

- Hébergement / location équipement / séances apprentissage / randonnées raquettes / animations pour un montant de 4840 € TTC
- Transport aller / retour : 576 € TTC

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de ce projet, il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Régional au titre du dispositif classe montagne, qui financerait le transport.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour cette participation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de réaliser une Classe de Neige à Ancelle de l'école de Bevons ;**
- **Sollicite une subvention du Conseil Régional au titre du dispositif montagne pour le montant du transport de 576 € TTC ;**
- **Approuve le plan de financement suivant :**

Conseil Régional :	576 € TTC
Communes :	1625 € TTC
Familles et coopérative scolaire :	3215 € TTC
Total :	5416 € TTC
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

3. REMBOURSEMENT DE FACTURE – AVANCE DE MADAME CATHERINE ROUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Catherine ROUX a fait l'avance pour l'achat d'un livre pour la commune d'un montant de 35,00 € TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser Madame Catherine ROUX pour un montant de 35,00 € TTC (trente-cinq euros zéro centime).

4. REMBOURSEMENT DE FACTURE – AVANCE DE MONSIEUR MARC HUSER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a fait l'avance pour l'achat de sonnettes sans fil pour la cour de l'Ecole et de la Mairie d'un montant de 46,30 € TTC.

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, décide de rembourser Monsieur Marc HUSER pour un montant de 46,30 € TTC (quarante-six euros trente centimes).

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER

Monsieur le Maire présente la convention entre le Département et la Commune de Bevons concernant la régularisation et les modalités de la mise à disposition d'un terrain Départemental pour le cheminement piétonnier reliant le Quartier Saint-Michel à l'Ecole et la Mairie. Il s'agit d'une emprise de 81 m2 sur la parcelle B789, propriété du Département. L'occupation est consentie à titre gratuit pour une durée de 20 ans sous réserve que son usage demeure le chemin piétonnier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département des Alpes de Haute-Provence.

6. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Participation à l'achat, avec les Communes de Noyers sur Jabron et de Valbelle, de deux bureaux pour élèves handicapés. Ils suivront les élèves au cours de leur scolarité dans le RPI (248,41 € HT)
- Commande d'un panneau indicateur de l'Eglise de Bevons (92,40 € TTC)
- Impression du BEVONS INFO (210 € TTC).

7. QUESTIONS DIVERSES

Réunions :

- Congrès Départemental des Maires le jeudi 20 octobre
- Commission Déchets le vendredi 21 octobre
- Conseil Communautaire de la CCJLVD le vendredi 21 octobre
- SDE04 assemblée de territoire de la Vallée du Jabron le mardi 25 octobre
- Conseil des Ecoles le jeudi 17 novembre
- Réunion publique « Passage à la collecte en colonnes » le lundi 21 novembre : 25 participants
- Conseil Communautaire de la CCJLVD le mardi 22 novembre
- Conseil Syndical du SIVU le mardi 22 novembre : suite à la démission de Guillaume BENSEGHIR, élections du Président (Antoine POLATOUCHE), du Vice-Président (Brice CHADEBEC) et du Secrétaire (Roger SIRI).
- Commission Eau & Assainissement CCJLVD le mardi 29 novembre
- Conseil National de la Refondation sur les questions de Santé le mercredi 30 novembre
- Réunion d'information sur la sécurité avec la Gendarmerie le vendredi 02 décembre
- Réunion avec la Préfecture le 05 décembre concernant les possibles délestage d'électricité

Entretiens et travaux réalisés

- Entretien pompe à chaleur par CLIMAX
- Installation des décorations de Noël par URBELEC
- Pose de sonnettes au portail de la cour de l'Ecole et de la Mairie par des bénévoles
- Travaux d'entretien des voies communales par MAURIN Paysage

Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Extension du colombarium 6 cases
- Peinture de la clôture de la cour de l'école
- Déplacements du défibrillateur et du panneau d'affichage
- Terrassement à proximité du PAV du Quartier Saint-Michel
- Canal de Provence extension du réseau : travaux depuis début octobre pour 9 mois

Divers

- Révision des contrats Orange pour la Mairie et l'Ecole : réduction > 1000 €/an
- Subvention du Département (Amendes de Police) pour la Route du Collet accordée pour un montant de 9804 € HT.
- Naissance de Jayden RIGARD CERISON, fils de Patricia EYGLIER et Eric RIGARD CERISON le 28/10/2022 à Manosque
- Dépôt d'une déclaration préalable (12) de Michael SEEMANN pour pose de panneaux photovoltaïques sur le toit le 03/11
- Dépôt d'une déclaration préalable (13) d'Anaïs PLAUCHE pour piscine le 08/11
- Demande de permis de construire (8) de Francis PLAUCHE pour abri véhicules le 22/11

La séance est levée à 22h10

Le Maire, Marc HUSER



Le Secrétaire, Patrick SCOTTI